

Big-bang territorial : Analyses et propositions

La réforme territoriale est subitement devenue un chantier majeur pour le Président de la République. Quels éléments sont connus et votés ? Quelles seront les conséquences d'une telle réforme pour les agents des collectivités, de l'État et plus largement pour les citoyens ? Quelles sont les propositions de la CGT en matière de politiques publiques dans les territoires ? Retrouvez dans ce dossier les principaux enjeux de cette réforme sulfureuse.

Pourquoi une réforme territoriale ?

Tout d'abord, ce projet ne figurait pas dans les 60 propositions de François Hollande quand il était candidat à l'élection présidentielle. Alors pourquoi mener au pas de charge une telle réforme quitte à passer en force avant la fin décembre 2014 ?

Dans les faits, François Hollande doit satisfaire les injonctions de la Commission européenne. Celle-ci, en 2013 exigeait de « *prendre des mesures destinées à améliorer les synergies et les économies entre les différents niveaux de l'administration, central, régional et local* ». En 2014, les mesures de rigueur du gouvernement français n'ont pas satisfait la Commission européenne. Elle a donc appelé à plus de coupes dans le budget de la Sécurité sociale, à « *fixer un calendrier clair* » pour la réforme territoriale, et aussi à s'attaquer à ce qu'elle appelle les « *doublons administratifs* » au sein des collectivités dès 2014.

Dans son avis sur le « *programme de stabilité* » de la France pour la période de 2014 à 2017, publié le 5 juin 2014, Bruxelles multiplie les appels à plus d'austérité et de précision dans l'application du plan de coupes budgétaires de 50 milliards d'euros présenté par François Hollande au printemps.

La Commission européenne estime, par ailleurs, « *légèrement optimiste* » la prévision de croissance pour 2015. En conséquence, elle demande à la France

de « *renforcer (sa) stratégie budgétaire, y compris en apportant des précisions concernant les mesures qui l'étaient* ». Pour Bruxelles, cela requiert « *la mise en œuvre crédible* » de réformes structurelles pour réduire les dépenses annuelles...

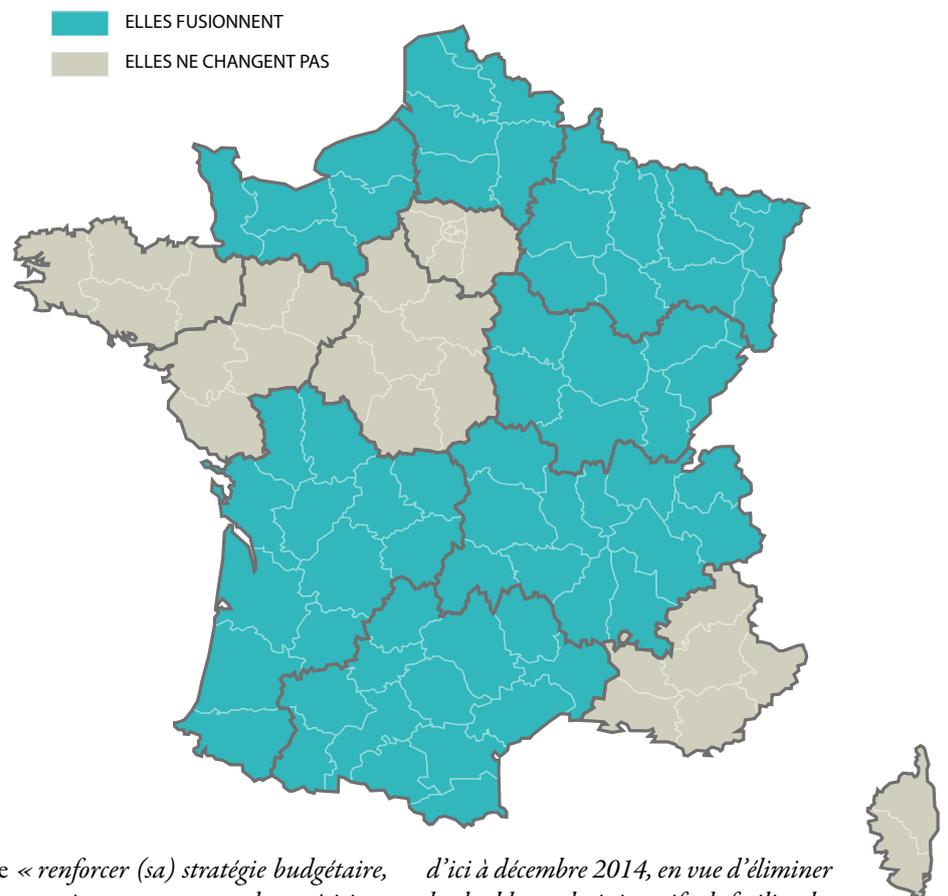
Les collectivités locales ne sont pas épargnées par la Commission qui recommande de « *fixer un calendrier clair pour le processus de décentralisation en cours et (de) prendre des mesures préliminaires,*

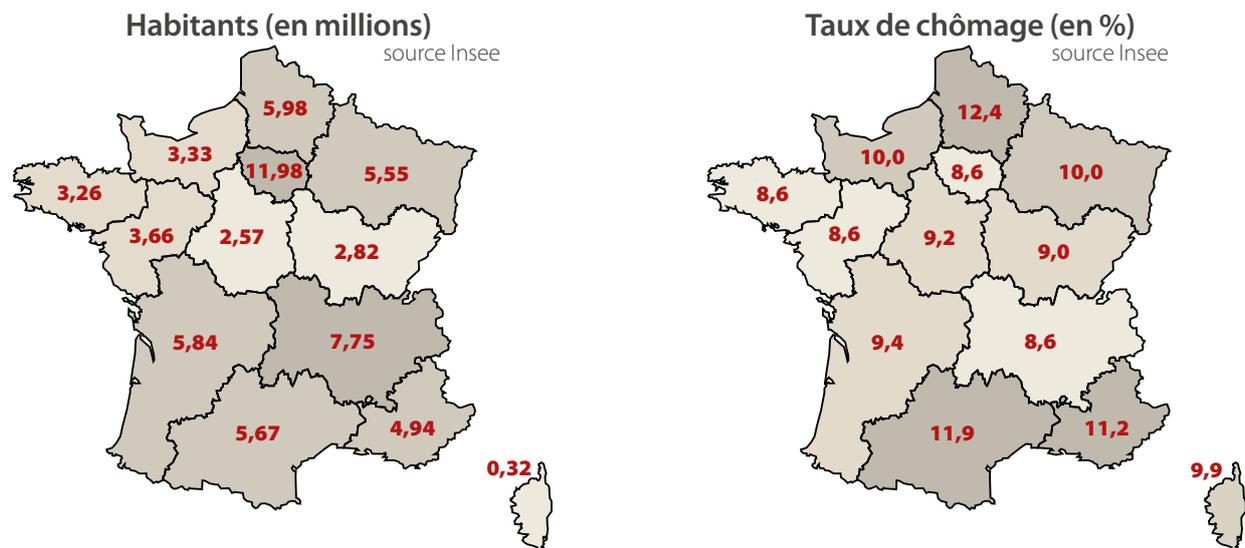
d'ici à décembre 2014, en vue d'éliminer les doublons administratifs, de faciliter les fusions entre les collectivités locales et de préciser les responsabilités de chacun des échelons des collectivités locales ».

Mais ce n'est pas tout ! Bruxelles suggère de « *fixer un plafond pour l'augmentation annuelle des recettes fiscales des collectivités* », avec un « *contrôle renforcé* » de leurs dépenses, le tout en appliquant « *de façon rigoureuse* » la baisse des dotations prévue, soit 11 milliards d'euros.

.../...

Carte des 13 futures régions





Cette réforme a aussi une autre finalité

Il s'agit de céder aux forces du capital et mettre en œuvre une conception libérale de la compétitivité. Il faut réduire en profondeur les capacités d'intervention citoyennes en éloignant le citoyen des pouvoirs de décisions. Avec des régions grandes comme des pays en Europe, les citoyens ne pourront plus peser sur les choix politiques qui les concernent.

Il s'agit de renforcer le niveau régional et l'émergence des métropoles comme réponse aux problématiques d'aménagement du territoire. Cela revient à

accompagner les stratégies des entreprises et de la finance pour concentrer les investissements publics sur ce qui leur est directement « profitable ». Nous sommes là bien éloignés de la réponse aux besoins des populations en matière de services publics.

Il s'agit de renforcer l'autonomie financière des régions qui vont distribuer les fonds structurels européens. Elles seront de plus en plus contraintes d'entrer en concurrence les unes par rapport aux autres. Cela signifie la fin de l'égalité de traitement des citoyens sur l'ensemble du territoire.

La nouvelle architecture institutionnelle s'inscrit dans la logique de l'aus-

térité et de la compression des dépenses publiques qui affectent tous les services publics, ceux de l'État, des collectivités territoriales, les hôpitaux... L'accélération dans la mise en œuvre de cette réforme et l'absence de démocratie sociale et citoyenne dans son élaboration puisent leurs racines dans la recherche de financement pour les 50 milliards d'euros de cadeaux au patronat dans le cadre du « pacte de responsabilité ». Ce pacte exige, rien que pour les collectivités territoriales, pas moins de 11 milliards d'économie !

Deux projets de loi pour le prix d'un !

Le premier projet de loi a été adopté par l'Assemblée nationale le 26 juillet dernier. Il ramène le nombre de régions à 13 au lieu des 14 initialement prévues.

L'objectif du gouvernement est de voter définitivement la loi en décembre 2014. Il souhaite en effet organiser, dans les nouvelles régions, des élections en décembre 2015 qui seront dissociées des élections cantonales de mars 2015.

L'acte III de la décentralisation signifie, dans les faits, la montée en puissance du couple métropole / région.

Le 27 janvier 2014, était entérinée la loi de modernisation de l'action publique territoriale et de l'égalité des territoires

MENSONGES À LA HOLLANDE

Cette réforme territoriale serait nécessaire pour harmoniser nos régions aux régions d'autres grands pays européens. Or, les trois plus grands pays d'Europe ont un nombre de régions supérieur au projet du gouvernement.

Pays	Nombre d'habitants	Nombre de régions	Grandes régions	Petites régions
Allemagne	82,5 MH	16 dont 3 villes état	Bavière Rhénanie	Brême 661mH
Espagne	46 MH	17 régions autonomes	Castille et Léon	Baléares Rioja (301mH)
Italie	58,5MH	20 régions dont 5 avec autonomie	Sicile Lombardie	Val d'Aoste 128mH

Certaines régions sont plus grandes que des pays de la communauté européenne. Dans les faits, le problème de nos régions, ce n'est pas leur taille, c'est l'indigence de leurs moyens financiers.

(MAPTAM). Elle institue la mise en place de 3 métropoles à statut particulier (Paris, Lyon, Marseille) et 11 métropoles de droit commun (Toulouse, Lille, Bordeaux, Nice, Nantes, Strasbourg, Grenoble, Rennes, Rouen, Brest et Montpellier).

La première loi prévoit :

- > une nouvelle carte des régions réduite de 22 à 13 régions dès 2015 ;
- > une montée en puissance intercommunale avec la création d'ici fin 2016 de communautés d'au moins 20 000 habitants et dotées de nombreuses compétences avec des EPCI : établissement public de coordination administrative avec fiscalité propre.

La seconde loi prévoit :

- > la dévitalisation des conseils départementaux recentrés sur le social avant leur suppression à l'horizon 2020 même si le Premier Ministre semble reculer sur cette question ;
- > la suppression de la clause générale de compétence ;
- > la baisse drastique des dotations aux collectivités locales.

3 axes principaux de recomposition dans les territoires :

- > la concentration des moyens des

QUESTION À MICHEL SAPIN

Dans une interview accordée au journal Les échos, le 4 juin dernier, Michel Sapin répond à la question : « les effectifs vont-ils baisser dans les collectivités ? ».

Voici sa réponse : « Ce n'est pas un objectif en soi mais ce sera sans doute à terme une conséquence de la réforme. Nous n'allons pas diminuer, par exemple, le personnel dans les cantines des écoles, des collèges et des lycées mais nous pourrions mutualiser les services qui les administrent. Cela sera facilité par les nombreux départs en retraite à venir dans la fonction publique territoriale, un secteur où les effectifs ont beaucoup augmenté depuis 20 ans. Nous pourrions donc réduire les effectifs sans réduire la qualité de service. La réforme territoriale va permettre une plus grande efficacité de la dépense publique. ». Moins d'effectifs mais une meilleure qualité de service public. Les agents actuels sont-ils, selon lui, si inutiles ?! Ce qui est certain c'est que l'objectif est bien la suppression d'emplois.

politiques publiques sur quelques territoires (projets dits « d'excellence ») ;

- > la possibilité pour l'État de déléguer à une collectivité territoriale ou un EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ses compétences (conférence territoriale de l'action publique) ;
- > la diminution de la sphère d'intervention des services publics au bénéfice du secteur privé.

Au final, en lisant bien les propos tenus par Michel Sapin au journal Les Echos le 4 juin dernier (voir encadré), l'objectif

reste de réduire l'emploi public.

Ces deux projets auront des conséquences sur l'organisation de nos administrations avec la suppression de directions régionales, notamment des DRFIP. Ce sera une nouvelle accélération des suppressions de services publics de proximité et donc de nouvelles attaques contre nos réseaux.

Le projet de « maison de service au public » et non de service public démontre aussi un vaste projet de privatisation de nos missions... Mais, nous ne les laisserons pas faire !

.../...



Nos propositions

Les territoires sont aussi des lieux d'expression et de revendications fortes pour « *bien vivre, bien travailler et bien vieillir* ». Cette prise en compte des enjeux territoriaux fait maintenant partie de l'histoire de la CGT. Le 50e congrès de la Confédération a ainsi décidé « *à partir des enjeux territoriaux, d'articuler revendications professionnelles et interprofessionnelles* ». Le document d'orientation affirme que « *la prise en compte des enjeux territoriaux est devenue un enjeu majeur et une responsabilité pour toute la CGT* ».

La dimension territoriale doit permettre de construire des ambitions revendicatives en territoire, de travailler leur cohérence nationale et leurs articulations avec les exigences professionnelles. C'est pourquoi notre fédération formule dix propositions.

1. Construire des réponses aux besoins d'aujourd'hui et de demain sur la base de services publics de proximité : sociaux, économiques, environnementaux, démocratiques. Santé, transports, emploi, éducation et formation, développement industriel, recherche et développement, logement, développement culturel... les territoires doivent s'affirmer comme des lieux essentiels de constructions revendicatives à ces enjeux qui ne sont pas autour du travail mais directement liés au travail.

2. Imposer une réforme des financements associant :

- > une profonde réforme de la fiscalité locale, territoriale et nationale, la fiscalité des particuliers et des entreprises pour des dotations budgétaires de haut niveau ;
- > un pôle financier public ;
- > des fonds régionaux pour l'emploi et la formation ;
- > des péréquations dans le cadre d'un aménagement solidaire des territoires et l'égalité de traitement des citoyens.

3. Repenser l'État. Un État stratégique, développeur et opérateur, garant de l'intérêt général, de l'effectivité des droits fondamentaux, de l'égalité et de la cohésion sociale et territoriale.

4. Exiger des mesures autour des 3 piliers que sont le travail, l'emploi et la formation.

5. Impulser notre démarche sur le développement industriel notamment au travers de la campagne sur l'industrie et coût du capital.

6. Exiger le développement de services publics de qualité sur l'ensemble du territoire.

7. Lutter contre toutes les formes de précarité, de pauvreté et d'exclusion.

8. Casser la mise en concurrence des territoires par des coopérations pour l'aménagement équilibré et solidaire du territoire et construire des projets revendicatifs concrets en territoires dans le cadre d'une cohérence nationale.

9. S'appuyer sur une conception renforcée de la démocratie citoyenne, sociale et participative.

10. Maintenir les emplois publics dans les territoires aux Finances mais aussi pour les travailleurs de l'État, dans les conseils généraux, les établissements publics départementaux comme les collèges...

C'est pourquoi la Fédération des Finances se prononce pour organiser d'urgence des débats citoyens et une consultation sous forme de votation avec tous les acteurs syndicaux, associatifs, politiques qui seraient d'accord avec cette démarche.

RAPPELS HISTORIQUES

1954

> Création des régions de programme

1963

> création de 21 régions administratives

1955/1975

> 3 000 opérations de délocalisation

1969

> L'échec du référendum voulu par de Gaulle

1972

> la région érigée en établissement public à vocation spécialisée

1982

> Loi sur la décentralisation, votée en première lecture à l'Assemblée nationale dès le mois d'août 1981, la loi promulguée en mars 1982 a pour titre « *loi relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions* ».

1988

> Intervention économique
> Loi portant amélioration de la décentralisation précise les interventions économiques des collectivités territoriales et le pouvoir de contrôle budgétaire des Chambres régionales des comptes.

2002

> Transfert des Transports Express Régionaux (TER)

2004

> La Région est enfin reconnue explicitement dans la Constitution

2006

> La Charte Européenne de l'Autonomie Locale

2009

> Une réforme structurelle de la fiscalité locale : Suppression de la Taxe Professionnelle

2010

> Révision constitutionnelle sur la décentralisation